

LE RÔLE ET LES MISSIONS DE L'ÉCOLE, SES VALEURS, SES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Monsieur le Chargé de Mission,

Mesdames,

Messieurs,

Chers collègues,

La Principauté d'Andorre est un petit Etat aussi bien en dimensions qu'en population. Actuellement, le nombre d'habitants est d'environ 84.000, dont près de 62% sont des étrangers. Cette particularité vient basiquement du fait que l'Andorre est un pays essentiellement d'accueil, donc notre économie, basée principalement sur les secteurs touristique et commercial, a besoin d'un nombre important de travailleurs pour le secteur tertiaire et, par conséquent, des gens de diverses origines confluent sur notre territoire. Il faut également prendre en considération le fait que la citoyenneté andorrane est restreinte aux ressortissants de l'État, ce qui fait que notre pays possède plus d'étrangers que de ressortissants, contrairement à la plupart des pays.

En Andorre, le système éducatif est un moyen indispensable pour atteindre l'intégration et la cohésion dans la société, non seulement des ressortissants, mais aussi des étrangers résidant dans le pays. Eduquer signifie construire une voie qui mène l'individu à vivre en harmonie et responsabilité avec les autres et avec son environnement. La diversité des nationalités résidant en Andorre et les particularités de la configuration institutionnelle andorrane ont influencé de façon décisive sur sa planification de l'éducation, caractérisée par la coexistence de trois systèmes éducatifs, qui assurent un service de fonction publique.

Actuellement, la structure éducative d'Andorre se compose de centres qui suivent le système éducatif andorran et des établissements qui suivent les systèmes éducatifs français et espagnol, et dans tous ces derniers on apprend les spécificités de la culture andorrane. Ainsi donc, les trois systèmes éducatifs coexistent dans la Principauté, d'une manière harmonieuse, les trois étant publics et gratuits.

La Constitution de la Principauté d'Andorre, dans son article 20, proclame que «toute personne a droit à l'éducation, qui doit être orientée vers le plein développement de la personnalité humaine et de la dignité, en renforçant ainsi le respect de la liberté et des droits fondamentaux».

De même, le texte constitutionnel établit la liberté d'enseignement et de création de centres d'enseignement. Il recueille le droit des familles à choisir le type d'éducation pour leurs enfants ainsi que le droit de recevoir un enseignement religieux ou moral conformément à leurs convictions. Ainsi, les familles peuvent donc choisir librement le système où elles souhaitent inscrire leurs enfants:

Bien le système d'enseignement andorran, qui dépend uniquement du gouvernement d'Andorre.

Bien le système éducatif espagnol, qui dépend du Ministère de l'Éducation d'Espagne et qui comprend les écoles espagnoles, les écoles catholiques et une école privée.

Bien le système éducatif français, qui dépend du Ministère de l'Éducation de France.

Toutes les écoles font partie de la structure éducative andorrane, tel que le prévoit la Loi qualifiée sur l'éducation, qui «établit la structure d'enseignement andorran à partir de la réalité actuelle: voir les

différents systèmes éducatifs qui coexistent au sein d'une structure unique d'enseignement, une caractéristique certainement enrichissante, à laquelle on ne veut pas renoncer».

La loi définit aussi les écoles publiques et privées et établit que les centres d'enseignement français et espagnol dépendent des administrations publiques des pays voisins. Pour ce faire, le gouvernement a signé avec l'Espagne et la France un accord régissant leurs enseignements en Andorre et, par conséquent, les deux systèmes éducatifs sont régis par la législation en vigueur dans leurs États respectifs et par ce qui est prévu dans chaque accord.

De toute évidence, les systèmes éducatifs espagnol et français sont conçus et répondent à l'orientation de la politique éducative de l'Espagne et de la France respectivement, et intègrent la réalité andorrane moyennant les stipulations établies dans les conventions internationales signées entre l'Andorre et ces pays et, tout spécialement, celles qui font référence à la formation andorrane, à savoir, à l'étude de la langue catalane, l'histoire, la géographie et les institutions andorranes, le fondement de notre identité.

En ce qui concerne le financement, le Gouvernement d'Andorre est responsable de tous les frais relatifs aux écoles et aux enseignements du système éducatif andorran et également de tout l'ensemble des dépenses des écoles catholiques du système éducatif espagnol.

Tel que cela a pu être vérifié au cours de cet exposé, la relation entre les systèmes éducatifs en Andorre est un exemple clair de tolérance et d'échange socioculturel. C'est un synonyme d'ouverture à l'extérieur, d'adaptation au processus actuel de mondialisation, de coexistence avec des cultures différentes et surtout de cohésion sociale. On opte pour la pluralité de l'enseignement, public et gratuit, avec l'égalité de chances pour tous. L'éducation en Andorre ne fait pas de distinction entre les classes sociales ni les différences économiques, sinon qu'il s'agit d'un moyen au service d'un développement humain véritable et harmonieux.

Ces mêmes valeurs sont celles apprises par les élèves de toutes les écoles de la Principauté par le biais des éducateurs qui visent à la formation de l'individu afin que ce dernier soit en mesure d'établir des relations spécifiques, solidaires, constructives et de qualité avec les autres. Ces relations doivent être fondées sur la connaissance et le respect de soi-même et d'autrui, et sur le développement du sens de la réciprocité et des valeurs sociales.

C'est pourquoi l'Andorre doit considérer toujours l'éducation comme une priorité, comme un outil de cohésion sociale, car, si la perspective sociale et le processus d'adaptation des individus constituant une communauté sont plus développés, cette communauté sera plus forte, plus sûre d'elle-même et plus ouverte aux problèmes d'autrui.

Monsieur le Chargé de Mission,

Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention.